



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 Mai à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 16 Mai, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Laurent BOULAIN, Fabrice GERVAIS, Sébastien GIRARD, Madame Valérie ELAMBERT

POUVOIRS :

- Mr François ESTEBAN donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR
- Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Jean-Claude MASSON
- Mr Guy COURSIMAULT donne pouvoir à Mr Fabrice GERVAIS
- Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
- Mme Zohra OGBI donne pouvoir à Mme Valérie ELAMBERT

ABSENTS : Mme Corinne BONNEAU STRAZZIERI

Secrétaire de séance : Valérie ELAMBERT

Approbation du PV du Conseil municipal du 20 Mars 2024 : approuvé à 13 voix pour

DELIB 2024-13 : Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que suite au départ à la retraite de l'agent de maîtrise et suite à l'obtention du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) d'un agent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Compte-tenu du dernier tableau des effectifs de la commune de Bou datant du 16 septembre 2022, il convient de procéder à la création de ces postes.

Sur la proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la création des postes suivants :

- Poste d'Adjoint Technique à 35^{ème} /35^{ème}
- Poste d'Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à 17,50ème/35ème

Et d'approuver ensuite le nouveau tableau des effectifs.

Après exposé, le conseil municipal : -

- APPROUVE la création des postes proposés,
- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité en annexe,
- PRECISE que le poste d'Agent de Maîtrise sera supprimé par délibération après avoir saisi le prochain comité technique du Centre de Gestion,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux postes ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à 14 voix pour**, la présente délibération.

DELIB 2024-14 : Repas intergénérationnel : Participation financière

Monsieur le Maire expose que des repas intergénérationnels sont proposés aux personnes de la commune, âgées de plus de 67 ans au 31 décembre 2024.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant d'une participation financière à hauteur de 5.80 €.

En cas d'annulation, le remboursement s'effectuera uniquement sur justificatif médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à 14 voix pour**, la présente délibération.

Prochain conseil municipal le 23/05/2024 à 18H30

Fin de séance à 18H10

Fait à Bou, le 03/05/ 2024

La Secrétaire de séance

